



L'Agence BIO

Créée en novembre 2001, l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (Agence BIO), est un groupement d'intérêt public localisé depuis mai 2005 à Montreuil-sous-Bois (Seine-Saint-Denis).

Qu'est-ce que l'Agence BIO ?

L'Agence BIO rassemble des représentants des **Pouvoirs publics** – ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP), ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT) – et des **professionnels** (FNAB, APCA, Synabio et Coop de France) au sein de son Conseil d'administration.

L'Agence BIO est en relation étroite avec les partenaires ayant vocation à contribuer au développement de l'agriculture biologique, en particulier des organisations publiques, professionnelles et interprofessionnelles, chercheurs, circuits de distribution, organisations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs.

Ces partenaires sont réunis au sein :

- ✓ du Grand Conseil d'Orientation (GCO), au moins une fois par an sous la présidence du ministre chargé de l'agriculture ; le GCO donne son avis sur les orientations prises en matière de développement et de promotion de l'agriculture biologique ;
- ✓ des 4 commissions de l'Agence BIO, plateforme de réflexions et de propositions :
 - observatoire,
 - environnement et territoire,
 - filières et marchés,
 - communication.

Les missions de l'Agence BIO

Les missions de l'Agence BIO sont en particulier de :

- ✓ communiquer et **informer** sur l'agriculture biologique et ses produits, son impact environnemental, social et territorial,
- ✓ développer et approfondir l'**observatoire national** de l'agriculture biologique,
- ✓ **faciliter la concertation entre partenaires** et **contribuer à la structuration des filières**, au développement des marchés et des dynamiques inter-professionnelles,
- ✓ gérer les **notifications** des producteurs et autres opérateurs certifiés,
- ✓ gérer la **marque AB** à des fins de communication.

Les actions sont interdépendantes. C'est ainsi, par exemple, que les expertises réalisées dans le cadre de la commission « environnement et territoire » servent à enrichir l'observatoire et les actions de communication. De même, les travaux réalisés dans le cadre de l'observatoire et du suivi de conjoncture alimentent les réflexions de la commission « filières et marchés ».

L'Agence BIO a, par ailleurs, été chargée de créer et d'animer le comité de liaison Agence BIO/Interprofessions dans un triple objectif :

- ✓ concevoir puis cogérer un programme commun de communication,
- ✓ dégager les axes de développement et des moyens communs pour contribuer à lever les freins à la structuration des filières,
- ✓ créer des synergies pour la réalisation des autres actions.

Structuration des filières

En 2008, pour contribuer à la structuration de filières, les moyens ont été renforcés.

Dans le cadre du **Plan de développement** « Agriculture et alimentation biologiques : Horizon 2012 », lancé par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, Michel Barnier, **un fonds de structuration des filières a été créé.**

Il est doté de 3 millions d'euros par an pendant 5 ans. **Sa gestion est confiée à l'Agence BIO par le MAP.**

Deux premiers appels à projets ont été lancés en 2008.

Un **troisième appel à projets** est lancé depuis le 20 février 2009. (www.agencebio.org, rubrique « Actualité »).

L'ambition de ce fonds est de compléter les dispositifs existants et de soutenir des projets d'envergure nationale ou supra-régionale, portés par des entreprises et des producteurs s'engageant contractuellement sur plusieurs années pour un développement harmonieux de l'agriculture biologique.

Des informations régulièrement actualisées sont disponibles sur le site Internet de l'Agence BIO (www.agencebio.org), notamment en ce qui concerne les aides publiques à l'agriculture biologique.

Programme triennal de communication

La mise en œuvre des actions de **communication** est essentielle pour le développement du secteur.

Depuis le 1^{er} décembre 2007, une nouvelle étape a été franchie avec cinq Interprofessions qui se sont associées à l'Agence BIO pour mettre en œuvre - en synergie et avec le co-financement de l'Union européenne - un nouveau programme d'information pour 2008, 2009 et 2010 :

- ✓ Cniel et Interbev pour l'élevage biologique (produits laitiers, élevage et viandes bovines, ovines et porcines),
- ✓ Interfel pour les fruits et légumes biologiques,
- ✓ Intercéréales et Onidol pour les grandes cultures biologiques (produits céréaliers et oléagineux).

Outre leur participation active à l'opération Printemps BIO, chacune des filières ponctue l'année avec des actions spécifiques. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites Internet suivants :

www.agencebio.org,
www.produitslaitiersetviandebio.com,
www.interfelbio.com,
www.passioncereales.fr,
www.prolea.com,

www.printempsbio.com, qui recense l'ensemble des animations mises en place par les acteurs de la bio, notamment par les relais régionaux, ainsi que le site de la Commission européenne : www.organic-farming.europa.eu.

Depuis le 1^{er} octobre 2007, le ministère de l'agriculture et de la pêche a transféré la **gestion du logo AB**, dont il est propriétaire, à l'Agence BIO pour ce qui relève de la communication.



Un observatoire élargi

L'Agence BIO est chargée de réaliser l'**Observatoire national de l'agriculture biologique**. Celui-ci est réalisé à partir de données fournies par les **organismes certificateurs**. Des informations complémentaires sont obtenues grâce aux formulaires annuels de notification remplis, sur une base volontaire pour la partie statistique, par les opérateurs dont les produits sont certifiés. D'autres informations proviennent des Offices agricoles, du SNM et de sources internationales. En parallèle, les correspondants dans les observatoires régionaux, partenaires de l'Agence BIO, sont consultés. La coopération avec les différents acteurs est développée le plus possible.

Chaque année, le **baromètre de perception et de consommation des produits biologiques**, mis en place en octobre 2003, fournit des indicateurs d'évolution et des outils d'analyse.

L'Agence BIO gère par délégation du ministère de l'agriculture et de la pêche, depuis le 1^{er} janvier 2003, le dispositif de **notification des opérateurs** en agriculture biologique, obligatoire en vertu de la réglementation européenne – avec une **simplification administrative en 2008 : la notification en ligne**.

Par le biais de l'**Annuaire professionnel**, qui découle de la gestion des notifications, mis en ligne le 1^{er} décembre 2004, les opérateurs en agriculture biologique peuvent se faire connaître auprès d'acheteurs éventuels et de prescripteurs d'opinion.

De plus, l'Agence BIO renforce actuellement les outils d'appui à la décision et à la gestion, avec :

- ✓ **Une évaluation actualisée et détaillée du marché des produits biologiques en France et des perspectives d'évolution,**
- ✓ **l'observatoire national de la bio en restauration collective,**
- ✓ **des éléments d'analyse sur la situation internationale,**
- ✓ **un bilan-prospectif** pour l'ensemble des filières en tenant compte des divers engagements publics et professionnels, des attentes des consommateurs ainsi que des actions de structuration des filières biologiques.

Quelques rendez-vous de l'agriculture biologique en 2009

- ✓ **Salon International de l'Agriculture** à Paris Porte de Versailles: du 21 février au 1^{er} mars.
Séminaire international de l'agriculture biologique : 26 février 2009.
- ✓ Salon national de la Boulangerie : du 8 au 10 mars, à Paris
- ✓ **Printemps BIO**, première quinzaine de juin dans toute la France
 Rencontres professionnelles « La bio : un autre rapport qualité/prix » : le 9 juin, à Paris
- ✓ Tech&Bio : les 8 et 9 septembre avec les **Assises nationale le 9 septembre : « Innovations en agriculture biologique »**, dans la Drôme
- ✓ SPACE : du 18 au 18 septembre, à Rennes
- ✓ Sommet de l'élevage : du 7 au 9 octobre, à Clermont-Ferrand / Cournon
- ✓ Natexpo : du 17 au 19 octobre 2009, à Paris Villepinte

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter les sites
www.agencebio.org et www.printempsbio.com

